

# Budget Primitif 2025



Direction Finances, Contrôle de Gestion, Évaluation des Politiques Publiques

## Table des matières

Préambule .....	3
Introduction.....	3
I. BUDGET PRIMITIF 2025.....	4
A. L’Affectation des Résultats 2024 et l’Équilibre du Budget 2025 .....	4
B. La Section de Fonctionnement .....	8
1. Les recettes de fonctionnement .....	8
2. Les dépenses de fonctionnement .....	13
3. L’autofinancement .....	16
C. La Section d’Investissement.....	17
1. Les recettes d’investissement .....	17
2. Les dépenses d’investissement .....	19
D. La gestion de la trésorerie .....	21
E. Budget vert et dette verte – Art. 191 et 192 du PLF 2024.....	21
Conclusion .....	22
II. Annexes.....	22

## Préambule

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'État dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont notamment assortis en annexe des données synthétiques sur la situation financière de la commune. Une communication des éléments budgétaires aux cenonnais est rendue obligatoire via l'élaboration du rapport relatif au budget 2024 sous forme d'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Ce rapport sera mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans les conditions définies par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016.

## Introduction

Le budget 2025 est élaboré dans un contexte macro-économique et financier qui s'inscrit toujours dans un environnement complexe et incertain. Sur le plan national, le Projet de Loi de Finances 2025 n'est toujours pas promulgué et les mesures associées ne sont donc pas encore arrêtées à la date d'écriture du présent rapport. Le débat d'orientations budgétaires 2025 du 27 janvier 2025 a permis d'exposer ce contexte financier et institutionnel et d'explicitier les grands enjeux liés à la construction du budget 2025.

A la période de bouclage du budget primitif 2025 intervenait l'adoption de la motion de censure par les députés, avec dans la continuité la démission du gouvernement Barnier, conduisant en suivant à l'adoption d'une loi spéciale. La Ville de Cenon ne disposant d'aucune information plus aboutie sur les nouvelles mesures associées au PLF 2025, le budget primitif a donc été construit, par prudence budgétaire, sur la base des données figurant dans la version initiale.

Ces éléments tout comme l'évolution de la situation financière de la commune ont été présentés :

- à l'ensemble des Directeurs à l'occasion des comités de direction et comités techniques ;
- aux élus, lors de Bureaux Municipaux et lors de la Commission des Moyens Généraux du 21 janvier 2025.

Le nouveau projet de budget fixé par le gouvernement Bayrou prévoit d'amender significativement le texte initial, en particulier en assouplissant la cible de déficit public pour 2025, et en réajustant les mesures de participation à l'effort budgétaire appliquées aux collectivités territoriales.

La Ville a pris la décision de voter le budget primitif 2025 avec l'intégration par anticipation des résultats 2024 pour minimiser tout impact négatif fort lié aux contraintes budgétaires certaines issues du PLF 2025.

Compte-tenu de ce contexte inédit, des ajustements budgétaires seront donc probablement nécessaires en cours d'année 2025, et seront soumis à l'approbation du conseil municipal dans le cadre du budget supplémentaire, ou par toute autre décision modificative.

Le Budget présenté comprend donc la poursuite des projets déjà engagés et validés, la reconduction des dépenses obligatoires et une estimation des recettes au plus près de sorte à garantir l'équilibre financier global. Le budget primitif 2025 peut être synthétisé comme suit :

- la préservation d'un bon niveau d'autofinancement par un pilotage financier prudent et rigoureux ;
- la stabilité des taux de fiscalité pour ne pas dégrader le pouvoir d'achat des ménages cenonnais ;
- la poursuite du programme d'investissement pour l'amélioration du cadre de vie et l'engagement dans la transition écologique mais avec une gestion maîtrisée et entièrement sécurisée de la dette.

## I. BUDGET PRIMITIF 2025

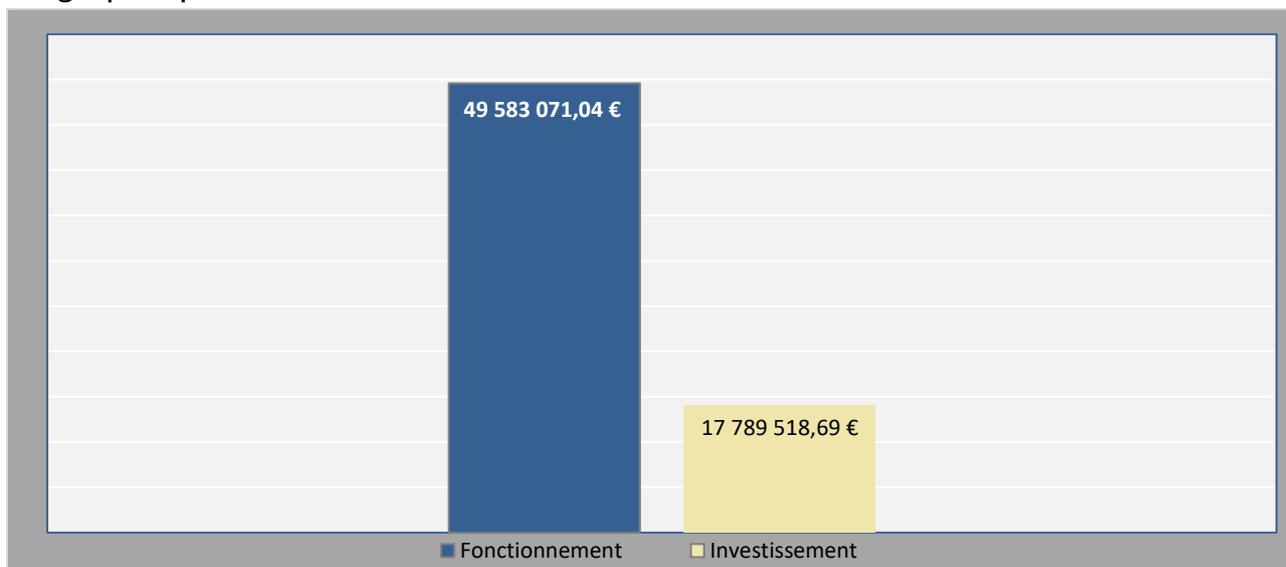
Tous les graphiques et données financières présentés dans ce document sont en milliers d'euros (k€) et correspondent au Budget Principal et à l'ensemble des budgets annexes, sauf mention contraire.

Le budget primitif est élaboré à partir de l'instruction budgétaire et comptable M57.

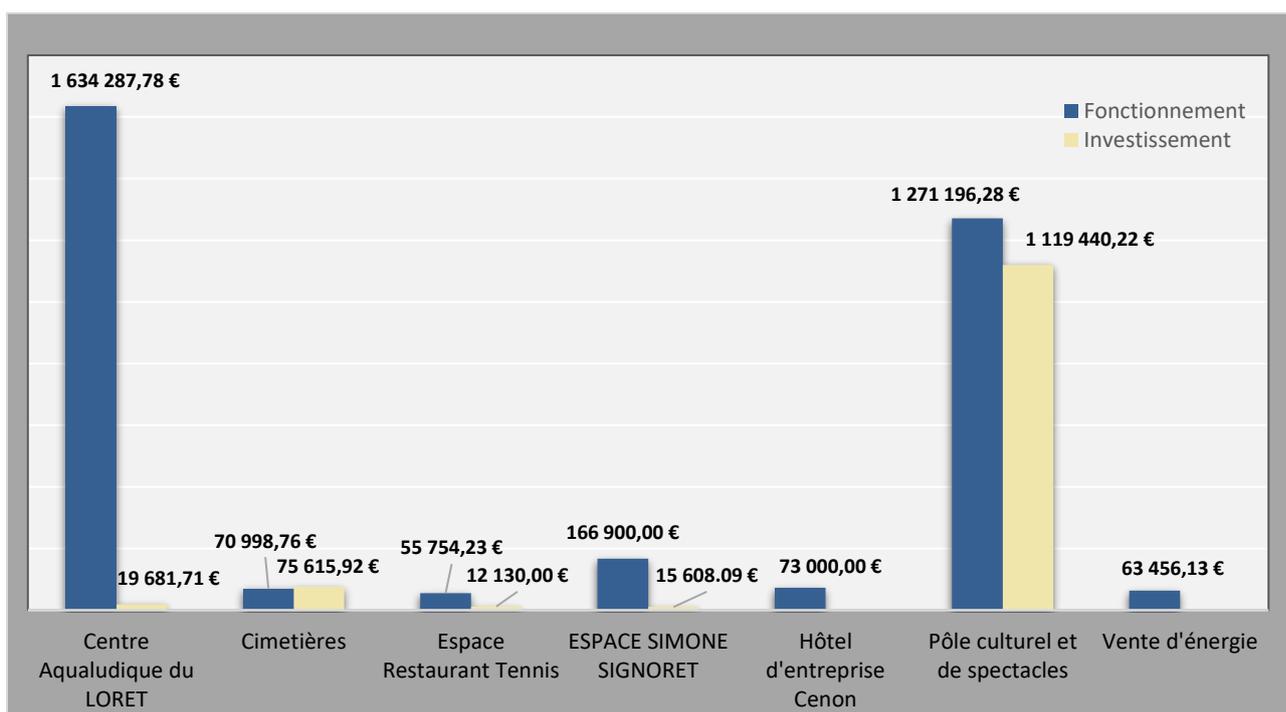
### A. L'Affectation des Résultats 2024 et l'Équilibre du Budget 2025

La Ville présente cette année le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats, il se répartit entre les différentes entités financières comme suit :

#### Budget principal (en euros)



#### Budgets annexes (en euros)



Les résultats de l'exercice 2024 ont été déterminés à l'issue de la journée complémentaire fixée le 31 janvier 2025. Les résultats sont repris dans leur totalité pour chacun des budgets (principal et annexes) de la Ville avec un report au centime près. Pour le budget principal de la Ville, le détail est le suivant :

Clôture exercice 2024	Fonctionnement	Investissement
Recettes	46 407 854,02 €	5 956 924,59 €
Dépenses	44 391 581,13 €	6 898 146,00 €
Résultat 2024	2 016 272,89 €	-941 221,41 €
Résultat reporté 2023	4 148 204,88 €	-1 574 030,00 €
Résultat comptable cumulé	6 164 477,77 €	-2 515 251,41 €
Restes à réaliser - Recettes		3 732 208,02 €
Restes à réaliser - Dépenses		1 816 618,28 €
Résultat RAR 2024		1 915 589,74 €
Besoin de financement		599 661,67 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 se répartissent comme suit :

- en fonctionnement avec un excédent de + 2 016 272,89 € ;
- en investissement avec un déficit de - 941 221,41 €.

Ils sont à ajouter au résultat reporté de 2023 et y intégrer également les restes à réaliser en investissement.

Au final, la Ville présente un résultat comptable cumulé :

- en fonctionnement, excédent de + 6 164 477,77 €
- en investissement, besoin de financement de - 599 661,67 €

La Ville a pris la décision de procéder à l'équilibrage du budget primitif 2025 avec une intégration anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2024 afin de garantir un pilotage budgétaire le plus précis et agile possible en lien avec l'incertitude des mesures du PLF 2025. La rigueur budgétaire relative à la participation des collectivités au redressement du déficit public impacte significativement les projections financières tout comme le contexte économique incertain, comme précisé dans le rapport d'orientations budgétaires 2025.

Intégration résultats BP 25	Fonctionnement	Investissement
Besoin de financement		599 661,67 €
Financement PPI		1 500 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		2 099 661,67 €
Préservation résultat fonctionnement	4 064 816,10 €	

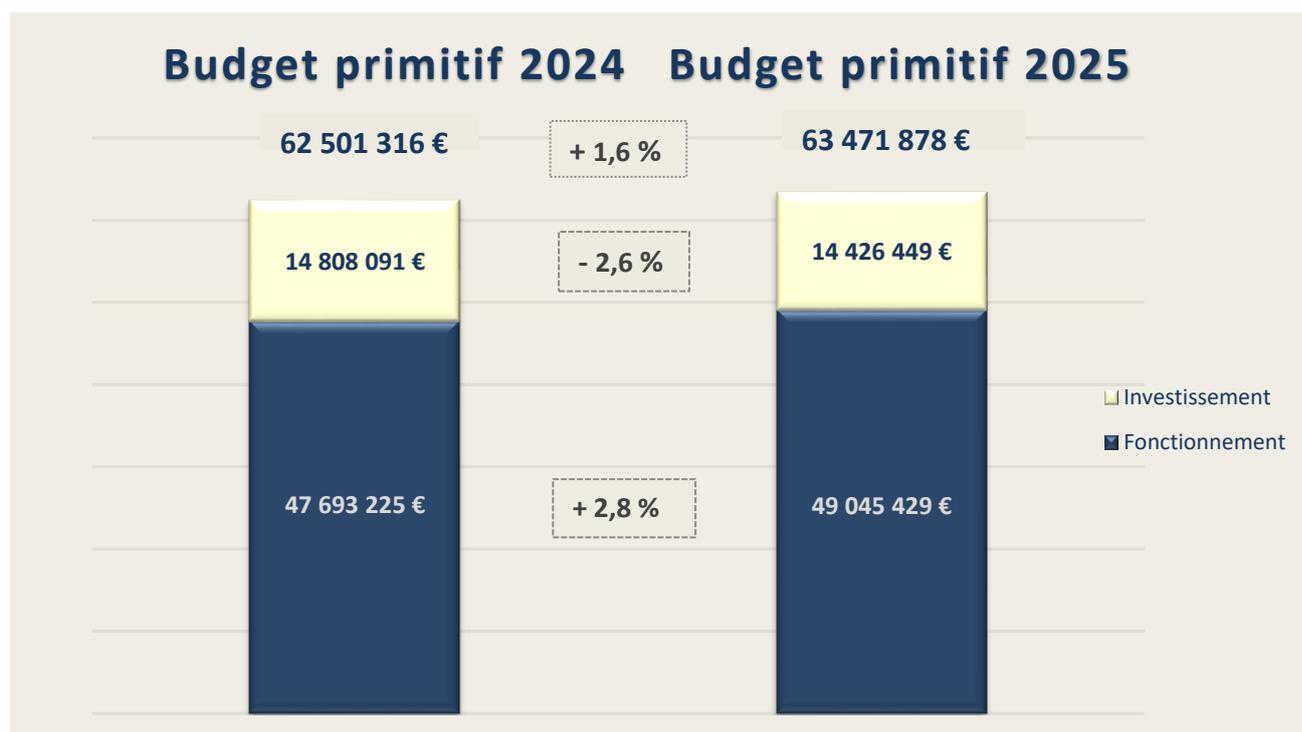
En conséquence, l'excédent comptable cumulé en fonctionnement de + 6 164 k€ est affecté comme suit :

- 599 661,67 € pour couvrir le besoin de financement en investissement ;
- 1 500 000,00 € pour financer en partie le plan pluriannuel d'investissement sur l'année 2025 ;
- 401 151,06 € pour compenser la baisse attendue des dotations de fonctionnement en 2025 (la Ville ne souhaitant pas dégrader la qualité des services publics rendus ni même supprimer les actions à destination de la population cenonnaise ou le soutien aux structures partenaires de la Ville).

Au global, tous budgets confondus, le budget primitif 2025, sans l'intégration par anticipation des résultats 2024, s'élève à 63 472 k€. Ces inscriptions sont en cohérence avec le rapport d'orientations budgétaires 2025 et en progression de 970 k€ soit + 1,55% par rapport au Budget Primitif 2024.

### Évolution des budgets 2024 à 2025 à périmètre constant (en euros)

Budget Principal - Budgets Annexes	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
<b>VILLE - Centre Aqualudique du LORET</b>	<b>1 487 531 €</b>	<b>1 557 177 €</b>
Fonctionnement	1 477 531 €	1 539 177 €
Investissement	10 000 €	18 000 €
<b>VILLE - Cimetières</b>	<b>78 098 €</b>	<b>73 750 €</b>
Fonctionnement	50 924 €	48 750 €
Investissement	27 174 €	25 000 €
<b>VILLE - Espace Restaurant Tennis</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>
Fonctionnement	21 000 €	21 000 €
Investissement	9 000 €	9 000 €
<b>VILLE - ESPACE SIMONE SIGNORET</b>	<b>166 735 €</b>	<b>173 700 €</b>
Fonctionnement	158 935 €	166 900 €
Investissement	7 800 €	6 800 €
<b>VILLE - HOTEL D'ENTREPRISE CENON</b>	<b>83 000 €</b>	<b>73 000 €</b>
Fonctionnement	83 000 €	73 000 €
<b>VILLE - POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES</b>	<b>2 187 000 €</b>	<b>2 181 196 €</b>
Fonctionnement	1 250 000 €	1 271 196 €
Investissement	937 000 €	910 000 €
<b>VILLE - VENTE D'ENERGIE</b>	<b>10 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
Fonctionnement	10 000 €	6 000 €
<b>VILLE - Ville de CENON Budget Principal</b>	<b>58 458 952 €</b>	<b>59 377 055 €</b>
Fonctionnement	44 641 835 €	45 919 406 €
Investissement	13 817 117 €	13 457 649 €
<b>Total général</b>	<b>62 501 316 €</b>	<b>63 471 878 €</b>



La forte poussée inflationniste connue sur les trois dernières années, et amplifiée par les conflits géopolitiques (avec en particulier une hausse importante des coûts de l'énergie et de l'alimentation) connaît une tendance prévisionnelle au net ralentissement pour 2025. Néanmoins, les prix ne retrouveront pas leurs niveaux d'avant et des mesures de soutien telles que le bouclier tarifaire ne sont plus d'actualité. La hausse des prix reste dans une certaine mesure une réalité qui s'est installée dans la durée et qui continue à peser sur les coûts de fonctionnement.

Un phénomène similaire se retrouve également sur les dépenses de personnel avec les successives mesures salariales qui représentent des dépenses incompressibles chaque année. Ainsi, les réformes statutaires impactent de manière cumulée l'enveloppe des frais de personnel année après année.

La situation budgétaire dégradée des finances publiques françaises implique une participation multiple des collectivités territoriales à la réduction du déficit public. Avec les projections actuelles, son déficit public 2024 est ainsi estimé à 6,1% du produit intérieur brut (PIB) et l'objectif affiché est de le ramener sous le seuil des 3 % de PIB en 2029. Ces difficultés budgétaires vont donc affecter durablement l'ensemble des acteurs (contribuables, entreprises, collectivités, ...). La Ville souhaite maintenir sa politique solidaire et réaffirme son objectif de soutien au tissu associatif local en préservant au maximum les subventions attribuées sur les périmètres éducatifs, sportifs, culturels, etc.

La Ville réussit néanmoins à contraindre ses dépenses de fonctionnement en 2025 avec une hausse limitée à +2,8 %, contrairement à +3,7 % en 2024.

Les dotations (recettes de fonctionnement) inscrites dans ce budget sont nécessairement des estimations avec une projection basée sur les mesures initiales du PLF 2025. La Ville de Cenon fait preuve de modération budgétaire en lien avec les dotations à niveau quasi-constant de l'État. Elle ne prévoit pas d'activer le levier fiscal afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages cenonnais, mais qui permettrait néanmoins de contrebalancer le retrait progressif des dotations de l'État. De la même manière, le budget primitif 2025 a été élaboré dans la stricte continuité de la politique tarifaire sociale appliquée aux différents services municipaux. La Ville maintient la politique de tarification au taux d'effort sans actualisation des tarifs, et ce malgré l'inflation connue sur l'année 2024.

Dans ce contexte économique difficile et face à l'incertitude quant aux futures décisions gouvernementales et leur impact sur les budgets communaux, la Ville reste vigilante et applique une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi garantir la mise en œuvre des projets de la mandature 2020-2026.

Le projet pluriannuel d'investissement continue d'être mis en œuvre dans les toutes dimensions le composant (développement et maintenance du patrimoine de la Ville, engagement dans l'adaptation au changement climatique et participation active au développement durable, création constante d'espace de vie vert et adaptée au besoin de la population, etc.).

Les opérations d'équipement se déploient selon la programmation prévue au PPI avec une adaptation du financement en lien avec les différentes ressources mobilisables.

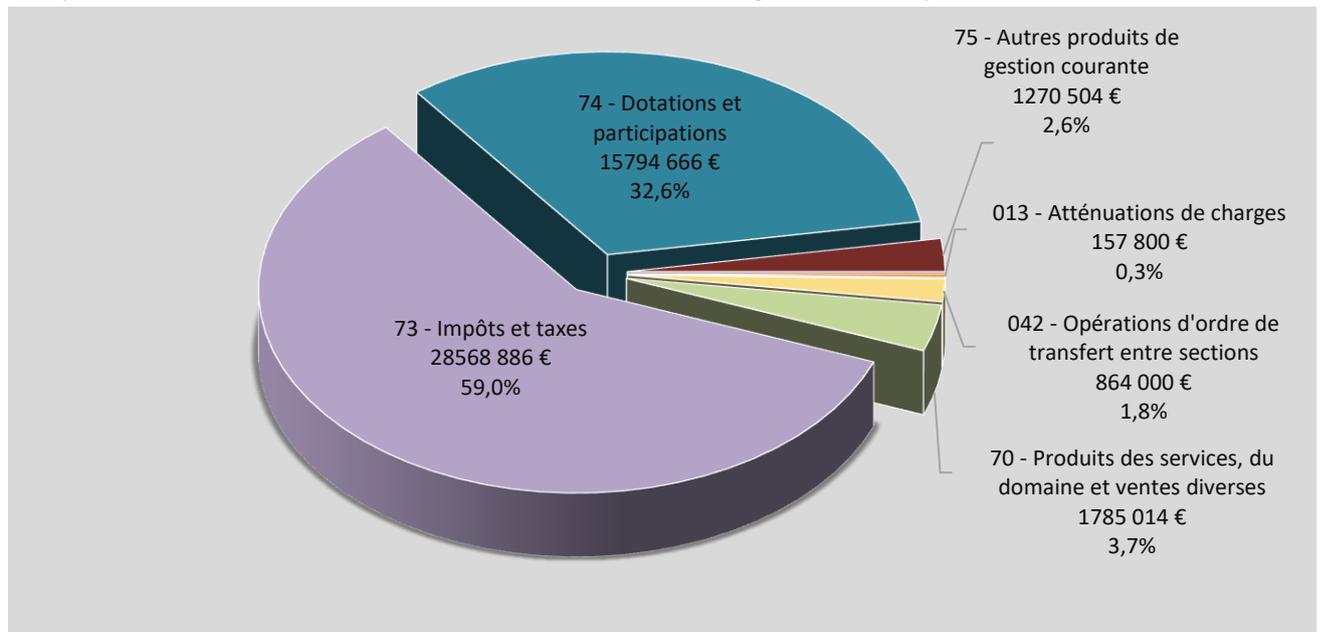
La Ville garantit un recours à l'emprunt raisonné et sécurisé garantissant une gestion de la dette saine et soutenable. Elle a une action pro-active pour obtenir un niveau de subventionnement optimal des différents projets d'investissement de sorte à préserver au maximum sa capacité d'autofinancement.

## B. La Section de Fonctionnement

### 1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales prévisionnelles de fonctionnement 2025 atteignent 49 045 k€ contre 47 693 k€ au BP 2024 soit en hausse de 1 352 k€ (+ 2,8 %).

#### Répartition des recettes de fonctionnement (sans l'intégration anticipée des résultats)



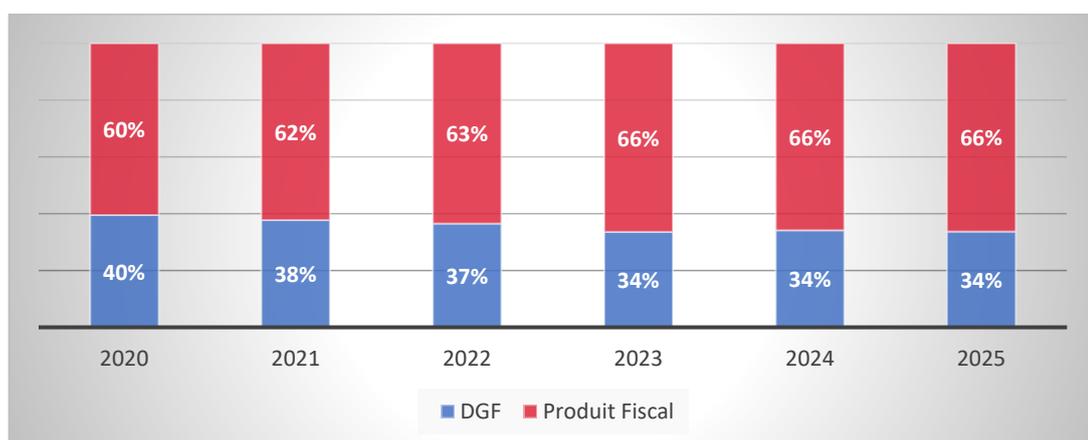
#### Les recettes de dotations et de fiscalité

Les dotations et participations sont en évolution de 385 k€ soit +2,5 % par rapport au BP 2024.

La dotation globale de fonctionnement continue à perdre en dynamique puisqu'elle est estimée à 13 294 k€ en 2025 avec une évolution à + 1,64 % contre + 3,40 % en 2024.

Quant aux impôts et taxes, leur évolution par rapport au budget primitif 2024 devrait s'élever à + 628 k€, soit + 2,25 %.

Le poids des recettes fiscales et des dotations au sein de l'ensemble des recettes de fonctionnement représente 91,6 % des recettes totales. La tendance va vers une stagnation des dotations alors que le produit fiscal évolue ce qui permet donc de compenser dans une certaine mesure le désengagement progressif de l'Etat.



## a) Dotations de l'État

### Chapitre 74 - Dotations et Participations : 15 767 k€

Le chapitre 74 – Dotations et participations comprend la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F. composée par la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)), la Dotation Politique de la Ville, ainsi que les Allocations Compensatrices et les subventions versées par l'État, la Région, le Département, la C.A.F., F.S.E. etc..., au titre des différents contrats.

DOTATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation Forfaitaire	3 107 k€	3 033 k€	3 095 k€	3 159 k€	3 045 k€
	-0,80%	-2,4%	+2%	+2,1%	-3,6%
D.S.U.	9 154 k€	9 351 k€	9 554 k€	9 920 k€	10 249 k€
	+2,2%	+2,2%	+2,2%	+3,8%	+3,3%
D.P.V.	434 k€	390 k€	363 k€	370 k€	340 k€
	+27,65%	-10,14%	+6,92%	+1,93%	-8,1%

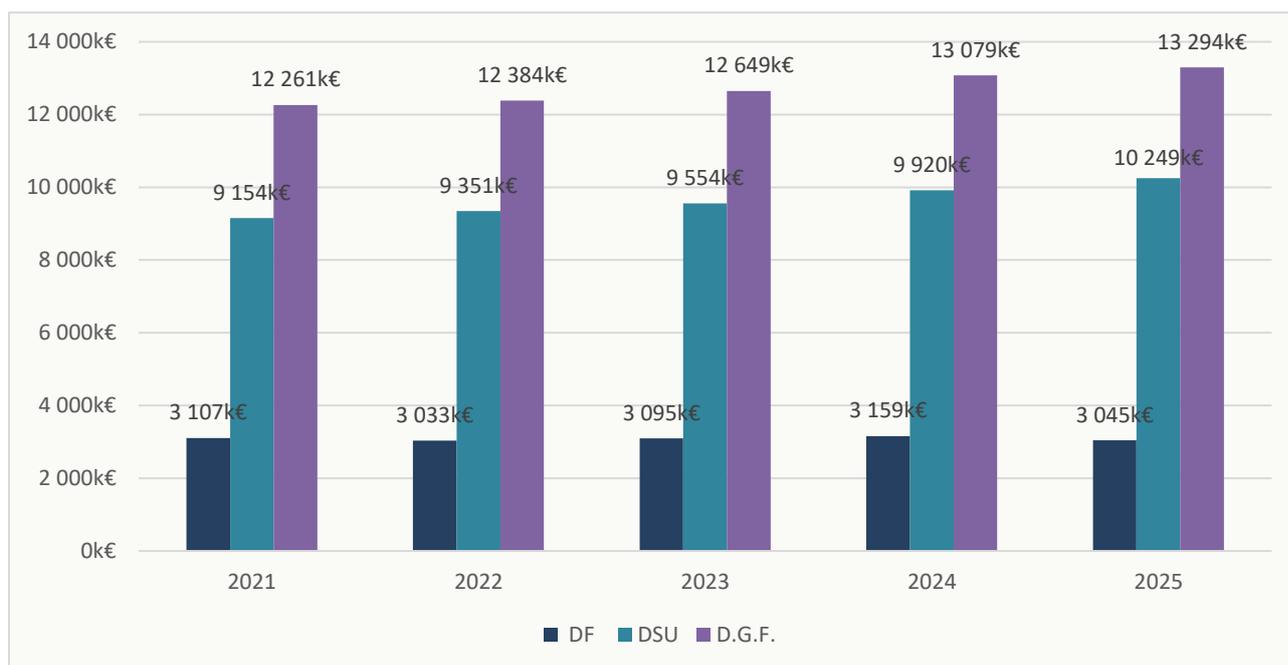
La loi de finances 2025 prévoit une augmentation de la DSU de + 329 k€ soit + 3,3 % avec pour objectif de « soutenir les communes les plus fragiles ». La Ville de Cenon est classée au rang 189 de la DSU en 2024. A l'inverse, la dotation forfaitaire et la dotation politique de la ville sont en diminution avec une perte cumulée à hauteur de 144 k€ (respectivement – 3,6% et – 8,1 %).

Du fait de la suppression de la Taxe d'Habitation, depuis 2021, les allocations compensatrices TH ont été supprimées et intégrées dans les impôts ménages. Cependant ce chapitre comptabilise toujours les allocations compensatrices TF. Elles étaient en perte de vitesse depuis 2022, elles diminuent fortement en 2025 avec une baisse estimée de 147 k€.

DOTATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
Allocations Compensatrices Notifiées	281k€	403 k€	448 k€	467 k€	320 k€
	-81,56%	+43,41%	+12,8%	+4,24%	-3,15%

Ce poste comprend également, les subventions d'équilibre comptabilisées dans les Budgets Annexes pour le Pôle Culturel (150 k€), pour l'Espace Simone Signoret (145k€), et pour le complexe aqualudique (1 035k€). Ces sommes sont compensées par des dépenses dans le Budget Principal d'autres subventions de nos partenaires pour 137 k€ mais en net recul car elles s'élevaient à 447 k€ en 2024.

## L'évolution des dotations



En 2025, la tendance reste la même à savoir que l'évolution des dotations reste positive grâce au concours de la DSU. La dotation forfaitaire attendue pour 2025 diminue réellement, elle se retrouve à un niveau inférieur à celui de 2023 malgré l'accroissement de la population de la Ville.

## b) Impôts et taxes

### Chapitre 73 - Impôts et Taxes : 28 569 k€

Le chapitre 73 – Impôts et taxes est constitué de la fiscalité directe pour 25 914 k€ et de la fiscalité indirecte pour 2 655 k€. La progression constatée est de 2,25 % par rapport au BP 2024.

### Les recettes fiscales directes

Les recettes fiscales directes sont constituées des trois taxes ménages : taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 25 914 k€

2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
20 175	21 485	25 016	25 505	25 914
+ 2,11%	+6,49%	+16,43%	+1,95%	+1,60%

L'augmentation de 2022 à 2023 est le résultat des revalorisations des bases de 7,1% et de la variation du taux de 9% pour 2023. L'augmentation de 2024 à 2025 est le résultat de la revalorisation des bases de 1,7% mais sans évolution de taux et sans variation physique.

## Les Taux des 3 Taxes

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Taxe d'Habitation</b>	25,97	25,97	28,31	28,31	28,31
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	53,63	53,63	58,46	58,46	58,46
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	67,95	67,95	74,07	74,07	74,07
<b>Variation des Taux</b>	0%	0%	9%	0%	0%
<b>Actualisation des Bases</b>	+ 0,2%	+3,4%	7,1%	3,8%	1,70%
<b>Pression Fiscale</b>	+ 0,2%	+ 3,4%	+ 16,1 %	+ 3,8%	1,70%

## Les Bases Impôts Locaux

L'actualisation des bases est décidée par l'État, dont la variation annuelle est la suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025
Coefficient de revalorisation forfaitaire de bases	+0,2 %	+3,4 %	+7,1 %	+3,8 %	+1,7 %

L'évolution des bases reflète l'application de la dernière réforme fiscale avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et le transfert de la part départementale de la TF vers la commune depuis 2021.

Ainsi, les bases de la TH concernent uniquement les résidences secondaires (RS) et les logements vacants et le taux de Taxe Foncière correspond à la somme du taux communal et du taux départemental.

Au stade de la rédaction du présent rapport, les bases prévisionnelles 2025 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. Le produit attendu des trois taxes ménages est de 25 914 k€ au BP 2025. Les estimations 2025 ont été établies à partir des montants définitifs 2024 auxquels ont été appliquées les revalorisations de bases susmentionnées.

- La Taxe sur la consommation finale d'électricité : 393 k€
- La Taxe sur les pylônes électriques : 15 k€

## Les recettes fiscales indirectes

Les recettes fiscales indirectes sont constituées de :

- La dotation de solidarité Métropolitaine : 1 579 k€ (contre 1 597 k€ en 2024) ;
- Les Droits de Mutations : 637 k€

Compte-tenu des éléments constitutifs des recettes fiscales pour la Ville, le budget 2025 s'équilibre **sans** augmentation des taux en 2025.

## c) Autres recettes de fonctionnement

### Chapitre 70 - Produits des Services : 1 785 k€

Le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses est en hausse de +22,3% ; l'augmentation des recettes sur ce poste s'explique en grande partie par le fonctionnement du complexe aqualudique désormais en année pleine mais aussi par les redevances du service de restauration scolaire.

Répartition des recettes – Chapitre 70	Estimation en K€
Les concessions cimetières	22
Les redevances funéraires	8
Les redevances d'occupation domaine public	155
Les autres redevances et recettes diverses	96
Les redevances services à caractère culturel	92
Les redevances services à caractère loisir	4
Les redevances du service restauration scolaire	568
Les mises à dispo personnel BA, régie, CCAS, CDE	15
Le Remboursement de frais par Bordeaux Métropole	118
Des remboursements de frais par des tiers	146
Une refacturation sur le Budget Hôtel d'entreprises	20
Les ventes de caveaux sur le Budget Cimetières	39
Les recettes de l'Espace Simone Signoret	13
Les recettes du Centre Aquatique	489
<b>Total</b>	<b>1 785</b>

Les grilles tarifaires en vigueur (restauration scolaire, centre aquatique et école municipale de musique) ne feront pas l'objet d'ajustement tarifaire en 2025 malgré le contexte inflationniste des deux dernières années.

### Chapitre 75 - Autres Produits de Gestion Courante : 1 265 k€

Ce chapitre concerne principalement les loyers perçus par la Ville de Cenon au titre des emplacements bâtis du domaine public et des bâtiments communaux mis à disposition de tiers.

Il enregistre les revenus des immeubles pour 874 k€ dont notamment : Inspection Académique, Logements de Fonction, INSUP, Tennis, C.AT. d'Artigues, le local C.G.T, le bail de ZE ROCK et du Pôle Culturel et de Spectacles, les loyers payés par Domofrance pour l'hôtel d'entreprises.

Ce chapitre enregistre aussi les remboursements d'indemnités journalières versées par les compagnies d'assurance qui sont désormais comptabilisées au compte 75888 (anciennement comptabilisés au chapitre 013) pour un montant de 391 k€. Ces recettes sont en net recul par rapport à 2024 (- 132 k€).

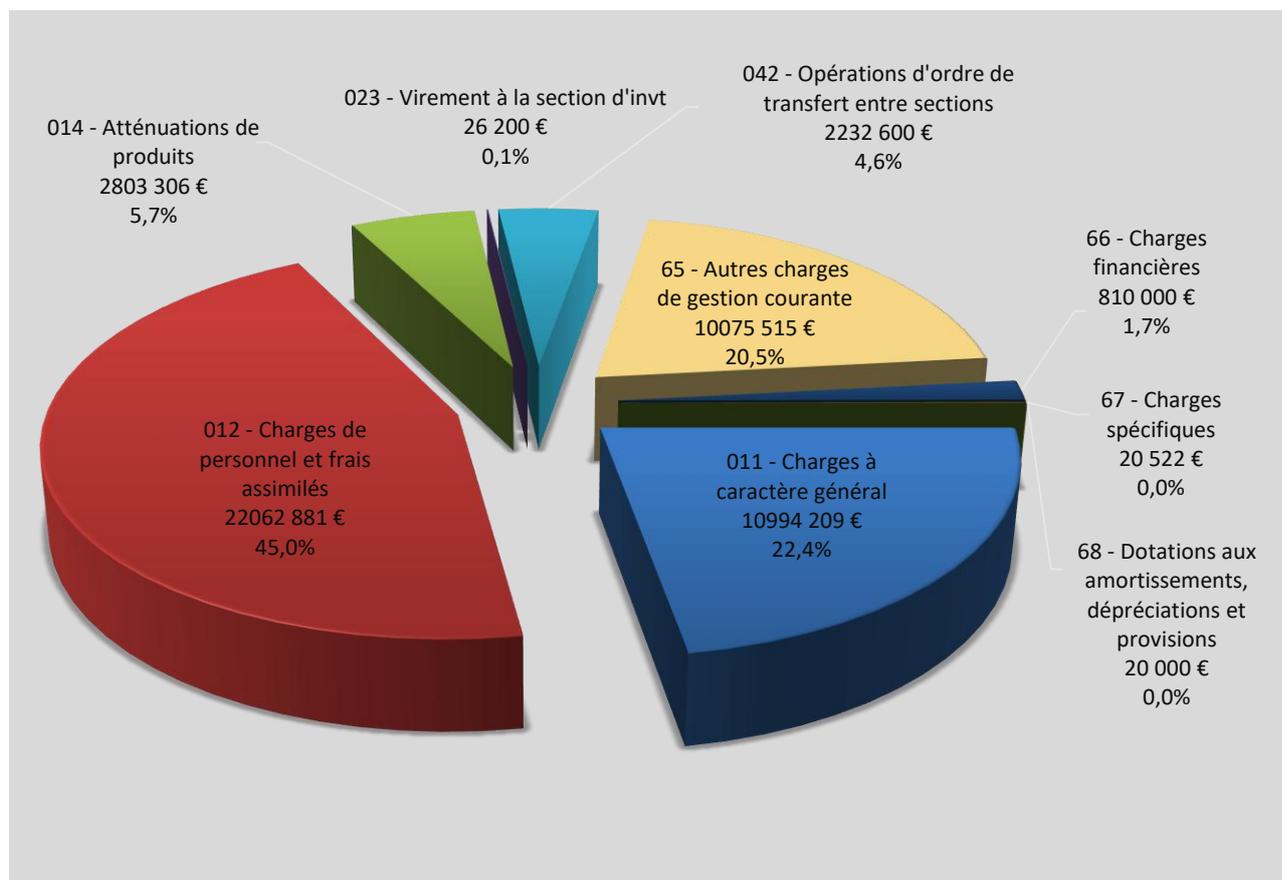
### Chapitre 042 : Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections : 864 k€.

Il s'agit d'écritures d'ordre, sans flux financier, qui retranscrivent :

- les travaux réalisés en régie pour 100 K€ ;
- le transfert en résultat de la quote-part subvention d'investissement pour le Pôle Culturel de 340K€, de 30 K€ pour la Ville, et de 9 K€ pour le Tennis ;
- les variations de stocks pour 10k€ du budget annexe des Cimetières. La contrepartie se retrouve en dépense d'investissement ;
- la neutralisation des amortissements des fonds de concours pour 375 K€.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

### Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre (nature de la dépense)



Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont été poursuivis dans l'élaboration du budget primitif 2025. Cependant il comporte des dépenses dites incompressibles et leur coût est directement dépendant du niveau d'inflation et des réformes gouvernementales relatives aux dépenses de personnel (comme le Glissement Vieillesse et Technicité, la majoration du taux de SMIC, etc.).

La Ville a intégré en année pleine son nouvel équipement sportif « le complexe aqualudique Elodie Lorandi » majorant de fait les dépenses de fonctionnement.

Le montant total des dépenses de fonctionnement représente 49 045 k€ au BP 2025 contre 47 693 k€ au BP 2024 soit une augmentation de 1 352 k.

La Ville réussit néanmoins à contraindre ses dépenses de fonctionnement avec une hausse limitée à + 2,8 % contrairement à + 3,7 % en 2024.

### a) Les Charges de Personnel et Frais Assimilés

Ce chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés intègre toutes les dépenses relatives au personnel et constitue le premier poste de dépenses de fonctionnement.

L'inscription s'élève à 22 063 k€ en 2025 et se répartit comme suit : 21 156 k€ pour la Ville, 36 k€ pour Simone Signoret, 16 k€ pour le Cimetière et 855 k€ pour le Complexe aqualudique.

L'année 2025 est marquée, à effectif constant, par une évolution des dépenses en personnel pour répondre aux contraintes réglementaires et à l'ajustement des moyens au regard de nos projets.

La construction du budget sur ce poste prend donc en compte :

- la hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL ;
- le taux de cotisation maladie URSSAF (par employeur) qui retrouve son taux de 9,88 % dès le 01/01/2025 ;
- le versement des cotisations pour les agents demandant la validation de leur service ;
- l'augmentation du régime indemnitaire de 50 € pour tous les agents ;
- une provision de 88 k€ relative au passage en labellisation pour le risque santé.
- les besoins en ressources pour accompagner l'évolution des projets de la collectivité ;

Le montant total des mesures réglementaires et des besoins en ressources humaines s'élève pour 2025 à **795 k€** (3,6 % du budget RH).

La maîtrise des créations de postes demeure une préoccupation majeure, et la cible prioritaire concerne cette année la brigade des écoles.

La Ville a donc validé la création de 4 adjoints techniques sur l'entretien des écoles mais dont 3 sont compensés par la diminution du recours à l'AIHG.

Un agent administratif à mi-temps va être également recruté au pôle tranquillité publique, police municipale.

La cellule administrative de la DST est également renforcée d'un poste en renfort d'un an.

Un poste technique en cyber sécurité est prévu, pour un recrutement au second semestre 2025.

Sera également pérennisé un poste de médiateur, actuellement sur le dispositif adulte relai.

## **b) Les Charges à Caractère Général**

Ce chapitre 011 – Charges à caractère général d'un montant de 10 994 k€ regroupe toutes les charges de fonctionnement courantes telles que les prestations de services, les fournitures, les fluides, la téléphonie, les loyers, les crédits bail, les transports, les assurances et honoraires, les impôts locaux, les dépenses d'entretien, etc. Les charges à caractère général, malgré les nombreuses contraintes financières associées, sont en diminution de 135 k€ soit -1,2 %.

En raison du contexte économique inflationniste, les postes de dépenses « énergie » et « chauffage urbain » ont été estimés en tenant compte du plan de sobriété engagé par la Ville, des tarifs pratiqués par le SDEEG, et d'une évaluation de la consommation du Centre Aquatique en année pleine.

Les mesures de gestion décidées l'année dernière restent de vigueur afin de limiter la hausse globale des charges de fonctionnement : le recours au groupement d'achats de Bordeaux Métropole, la rationalisation de la tenue des manifestations organisées par la Ville avec une programmation nouvelle des événements tels que Fêtons Cenon ou le Festival toutes latitudes.

## **c) Les Autres Charges de Gestion Courante**

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante comprend les indemnités aux élus, les subventions et les participations versées aux associations et autres partenaires, les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que les dépenses d'informatique en nuage. Il s'élève à hauteur de 10 076 k€.

BUDGET	Article	Libellé	Estimation 2025 en k€
BP Ville	65311	Indemnités de fonction des élus	363
	65313	Cotisations de retraite	43
	65314	Cotisation sécurité sociale – part patronale	63
	65315	Formation	7
	6541	Créances admises en non-valeur	37
	6542	Créances éteintes	4
	65561	Contributions SIVU des Crèches	1 027
	65568	Autres contributions GIP / GPV	77
	6558	Contribution à l'OGEC	117
	657363	Subv. fonct. CCAS	3 630
	657363	Subvention fonctionnement POLE CULTUREL	149
	657363	Subvention fonctionnement CENTRE AQUATIQUE	1 035
	657362	Subvention fonctionnement Espace S Signoret	135
	657381	Subvention de fonctionnement EPLC	385
	65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 887
	65811	Informatique en nuage	6
	65818	Informatique en nuage	494
	65881	Autres	1
	65888	Contribution obligatoire recyclage papiers graphiques CITEO	8
	BA Pôle culturel	65888	Contribution ASPHC + CLAIRSIENNE
65888		Litiges et indemnisations PJAE	18
657381		Subvention de fonctionnement EPLC (loyer)	180
	65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé - Loyer	350

Les dépenses d'informatique en nuage continuent d'augmenter significativement en 2025, + 69 %, pour un montant global de 452 k€ (contre 267 k€ en 2024).

La part du budget dédiée aux subventions de fonctionnement pour les associations reste stable, et résulte d'une volonté politique et de la faisabilité budgétaire de soutenir l'activité associative sur le territoire cenonnais.

La Ville poursuit son travail relatif à la formalisation des procédures d'instruction des demandes et continue à s'engager sur la valorisation des avantages alloués en nature dans un souci de transparence financière.

👉 Concours total aux associations inscrit au budget primitif 2025 : **2 236 613,00 €**.

La liste complète des subventions aux associations par service et par bénéficiaire est jointe en annexe.

Subventions aux associations  
> 23 000 €

Musiques de nuit diffusion	480 000 €
Union sportive Cenon	601 900 €
La Colline	179 310 €
Office culturel et d'animation de Cenon	92 000 €
Caisse des écoles	65 585 €
ARQC les ateliers du réemploi	48 000 €
Association FAIRE	45 000 €
OCCE	41 108 €
Germaine veille	33 000 €
Club municipal de Floirac Cenon Handball	26 500 €
<b>Total</b>	<b>1 415 508 €</b>

#### d) Les autres chapitres de dépenses de fonctionnement

##### **Les Charges financières** : 810 k€

Le chapitre 66 – Charges financières retrace les intérêts de la dette y compris les intérêts courus non échus.

##### **Les Charges spécifiques** : 20 522 k€

Le chapitre 67 – Charges spécifiques comprend les titres annulés sur l'exercice antérieur.

##### **Les Atténuation de Produits** : 2 803 k€

Le chapitre 014 – Atténuations de produits reprend l'attribution de compensation T.P.U. à reverser à Bordeaux Métropole. Elle correspond à la différence entre les impôts ménages reversés par Bordeaux Métropole à la ville et les impôts économiques reversés à Bordeaux Métropole par la ville (passage à la TPU en 2001) à laquelle est intégré le coût des compétences transférées.

##### **Virement à la Section d'Investissement** : 26 k€

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement correspond à la contrepartie de cette dépense qui se trouve en recette d'investissement et constitue une partie de l'autofinancement.

##### **Amortissements et provisions** : 2 233 k€

Le chapitre 042 – Amortissements et provisions intègre les montants que l'on retrouve en recettes d'investissement.

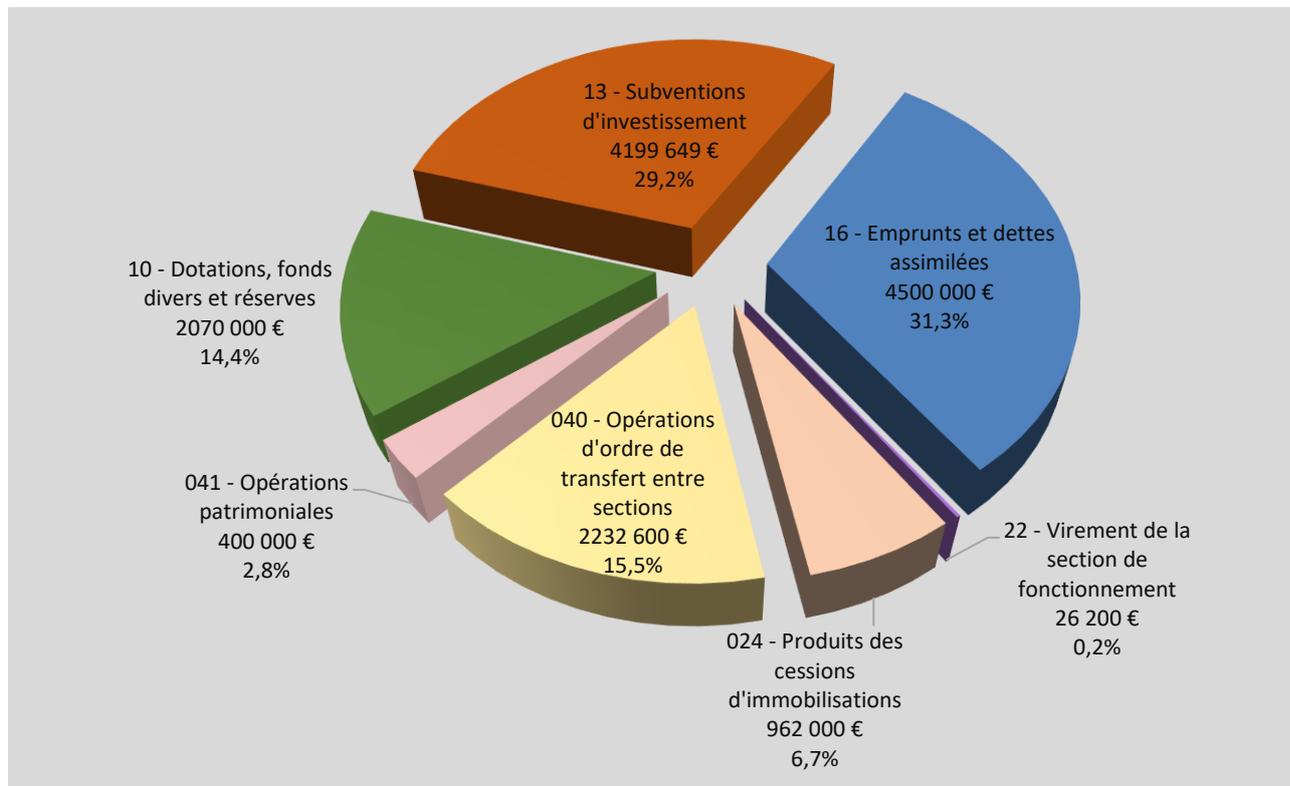
Les amortissements sont également une composante de l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la Section d'Investissement.

### 3. L'autofinancement

L'autofinancement brut, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et la capacité à investir de la collectivité. La capacité d'autofinancement brute de 3,2 M€, à la clôture 2024, représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Elle permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat, de disposer de financements propres pour les projets d'investissement en cours et à venir. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville.

## C. La Section d'Investissement

### 1. Les recettes d'investissement



Les recettes d'investissement s'élèvent à 14 426 k€ au BP 2025, réparties comme suit :

- 11 767 k€ d'opérations réelles dont 1 500 k€ d'excédent de fonctionnement capitalisé par anticipation ;
- 2 659 k€ d'opérations d'ordre.

#### a) Mouvements réels

#### **Chapitre 024 - Produits de Cessions d'immobilisations : 962 k€**

Concerne la vente

de l'EBC Blancherie	130 k€
de l'ancienne école Gambetta en 2 lots	448 k€
de l'ancien RAM Brunereau en 2 lots	384 k€

#### **Chapitre 10 - Dotations Fonds Divers et Réserves : 2 070 k€**

Ce chapitre comprend les recettes provenant du F.C.T.V.A. (mécanisme de compensation de la T.V.A. versée aux communes et à leurs groupements au titre de leurs dépenses d'investissement) estimée à 370 k€ et de la Taxe d'Aménagement à hauteur de 200 k€.

Dans le cadre de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024, le budget primitif 2025 intègre des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 1 500 k€.

## **Chapitre 13 - Subventions d'Investissement : 4 200 k€**

Les subventions prévues sur l'exercice 2025 proviennent essentiellement :

Département	Acquisition École de Musique	4 893 €
Bordeaux Métropole	Divers Services	116 900 €

- **POUR LE PROJET DU COMPLEXE AQUALUDIQUE**
  - ANS pour 297 000 € Plan Aisance Aquatique
  - BM pour 500 000 €
  
- **POUR LE PROJET DE L'ESTACADE**
  - ANRU pour 775 000 €
  - BM pour 251 200 €
  - ANS pour 40 000 €
  
- **POUR LE PROJET CHÂTEAU TRANCHÈRE**
  - DSIL pour 275 040 €
  - BM pour 160 000 €
  - CEE pour 85 565 €
  
- **POUR LE PROJET DE LA CITÉ DE L'ENFANCE**
  - ANRU pour 380 000 €
  - BM pour 380 312 €
  
- **POUR LE PROJET DU PARC DE LA MAIRIE**
  - CODEV pour 210 000 €
  
- **POUR LE PROJET ACCESSIBILITÉ**
  - DSIL pour 30 409 €
  
- **POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**
  - Fonds Chêne pour 97 000 €

Elles regroupent les fonds de concours versés par la Ville au Budget Annexe du Pôle Culturel pour 282 k€.

## **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 4 500 k€**

- ⇒ La Ville a inscrit au budget primitif 2025 un recours à l'emprunt à hauteur de 4 500 k€ pour équilibrer la section d'investissement :
- dont 1,8 M€ sans répercussion sur l'encours de dette car ce montant correspond au montant de remboursement de dette annuel) ;
  - dont 2,7 M€ viendront en accroissement de l'encours de dette en 2025 mais avec une mobilisation qui pourrait s'échelonner sur la période 2025/2026 en fonction du déblocage des subventions d'investissement notifiées et perçues en cours d'année 2025.

## b) Mouvements d'Ordre

### **Chapitre 021 - Virement de la Section de Fonctionnement : 26 k€**

Ce chapitre intègre une opération d'ordre entre sections. Il s'agit du prélèvement qui concerne les Budgets Annexes de l'Espace Simone Signoret (13 k€), et des Cimetières (13 k€).

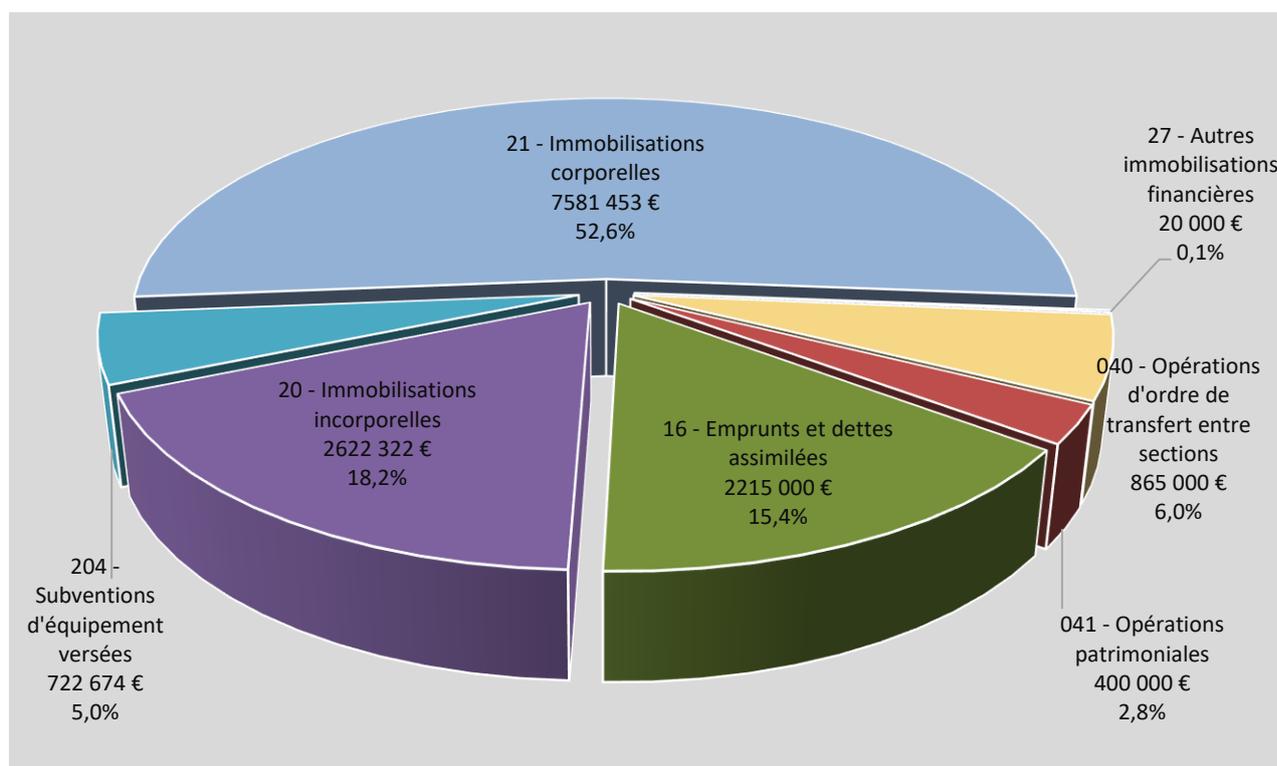
### **Chapitre 040 - Opérations de Transfert entre Sections : 2 233 k€**

**Amortissements, étalement des charges, variation de stocks** : opération d'ordre de transfert entre sections. Il intègre la constatation comptable de la dépréciation de la valeur d'un élément d'actif. C'est une dépense de fonctionnement au compte 68, une recette d'investissement au compte 28 ou 48 et une composante de l'autofinancement.

### **Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 400 k€**

Ce chapitre intègre les régularisations des avances forfaitaires.

## 2. Les dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 426 k€ au BP 2025, réparties comme suit :

- 13 161 k€ d'opérations réelles ;
- 1 265 k€ d'opérations d'ordre.

<b>Les Autorisations de Programmes</b>	<b>7 437 K€</b>
AP 1 Pôle Culturel et de Spectacle	120
AP23 Réaménagement du Cimetière Saint Romain	20
AP 30 Agrandissement Cimetière Saint Paul	41
AP31 Travaux accessibilité équipements publics	95
AP32 Schéma Directeur Informatique 2	778
AP34 PPMS	100
AP35 Plaine des sports du Loret	823
AP36 Renouvellement Urbain	1994
AP39 Parc de la mairie	1500
AP40 Rénovation Extension château Tranchère	286
AP 41 Rénovation et Transition Énergétiques	180
AP 42 Cité de l'Enfance Léo Lagrange	1500
<b>Les Opérations d'investissement</b>	<b>219 K€</b>
Projet Alimentaire de Territoire	194
Le Budget Participatif	25
<b>Les subventions d'Équipements versées</b>	<b>722 K€</b>
Attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole	232
Subvention d'investissement au BA Pôle culturel	282
Subvention d'investissement à l'EPLC	68
Programme d'Intérêt Général	15
Subventions vélos à assistance électrique et cargos	5
Convention Plan de Sauvegarde de la Copropriété Palmer	120
<b>Les Acquisitions foncières</b>	<b>142 K€</b>
Espace Jeune Sarailière	70
Stade Labat - Acquisition parcelle AK 88 au Toit Girondin	7
Acquisition terrain future salle Sellier	65
<b>Le remboursement de la dette en Capital</b>	<b>2 215 k€</b>
Budget Principal de la Ville	1800
Budget Annexe du Pôle Culturel	400
Budget Annexe des Cimetières	15
<b>Les autres dépenses d'investissement</b>	<b>5 921 K€</b>
Espaces verts	163
Maintenance et amélioration du Patrimoine	647
Espaces Publics et Mobilités	251
Performance Énergétique	170
Pôle Tranquillité Publique	121
Sport	78
Urbanisme	358
Budget Annexe Centre Aquatique	18
Budget Annexe Cimetières	25
Budget Annexe Pôle culturel et de spectacles	790
Budget Annexe Simone SIGNORET	7

## D. La gestion de la trésorerie

Destinée à faire face à un besoin ponctuel, la ligne de trésorerie est un concours financier qui permet de mobiliser des fonds, à tout moment et de manière très réactive, pour pallier une insuffisance momentanée de trésorerie. Les intérêts ne portent que sur les sommes mobilisées et sont calculés au prorata temporis en fonction des montants effectivement utilisés.

La ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire, seuls les frais financiers (intérêts ou frais de dossier par exemple) et les tirages et remboursements infra-annuels sont inscrits au budget.

En 2025, la Ville renouvellera la ligne de trésorerie pour une durée d'un an. Cette mesure a été initiée en 2023 en regard des montants importants liés à la réalisation des opérations d'équipement pour lesquelles une partie du financement est fléché sur des subventions d'investissement avec parfois un décalage important dans le temps pour les percevoir.

## E. Budget vert et dette verte – Art. 191 et 192 du PLF 2024

À compter de l'exercice 2024, les Comptes Financiers Uniques des collectivités locales (ainsi que les groupements et les établissements publics locaux qui appliquent la M57) de plus de 3 500 habitants :

- devront comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cette annexe présentera les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Ce document permettra de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique.

Un modèle de « budget vert » devrait être fixé par arrêté ministériel après concertation avec les associations d'élus et un décret viendra en préciser les modalités d'application. Cette publication reste facultative pour les collectivités de moins de 3 500 habitants et pour les budgets primitifs.

- pourront comporter, si ces dernières le souhaitent, une annexe intitulée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ».

Cette annexe présentera l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacré à la couverture des dépenses d'investissement qui contribuent positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux de l'État. Elle indiquera également la part de cette « dette verte » au sein de la dette globale de la collectivité. Le décret précise les modalités d'application de cette annexe et notamment définit les dépenses d'investissement à prendre en compte.

## Conclusion

Ce budget primitif 2025 est construit, en prenant en compte les nouvelles contraintes économiques et réglementaires (qui pèsent de plus en plus lourd pour atteindre l'équilibre budgétaire), mais de sorte à garantir la continuité des actions engagées par l'équipe municipale depuis le début de la mandature.

La Ville de Cenon poursuit donc son programme ambitieux d'investissement et de services à la population géré avec une rigueur et une volonté de rationalisation des dépenses/recettes publiques. Elle continue son engagement dans une démarche de responsabilité sociétale de son organisation pour une amélioration du cadre de vie qui répond aux enjeux de la transition sociale et écologique (projet alimentaire de territoire, ppms, relamping). L'accompagnement des populations fragiles et le bien vivre ensemble restent les marqueurs forts de la politique sociale municipale (CCAS, budget participatif, tarification sociale). La Ville essaie de préserver au maximum le pouvoir d'achat des ménages cenonnais dans ce contexte complexe et ne prévoit ni augmentation des grilles tarifaires ni augmentation des taux d'imposition.

La Ville continue également de mettre en œuvre ses politiques d'éducation et de jeunesse (cité éducative, projets européens Erasmus+, végétalisation des cours d'écoles, chantiers éducatifs), et prévoit les moyens adéquats pour assurer la tranquillité et la salubrité publiques. Elle investit aussi dans tous les autres domaines dont elle a la gestion tels que le sport (complexes du Loret, l'Estacade), la culture (château Tranchère) et la modernisation de son administration (parc informatique) tout en restant vigilant à la maintenance de son patrimoine (maintenance des bâtiments publics et rénovation du réseau de chaleur urbain) et au soutien vis-à-vis du tissu associatif.

Le budget primitif 2025 démontre de nouveau une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement de la Ville mais sans dégradation de la qualité des services publics rendus.

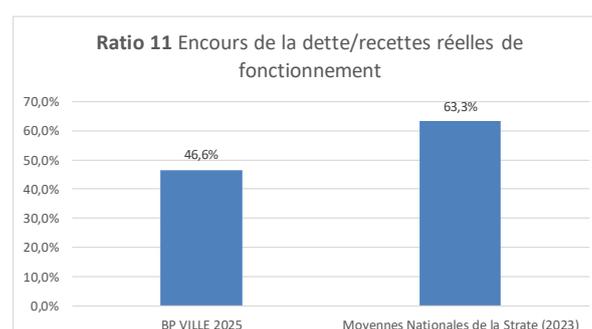
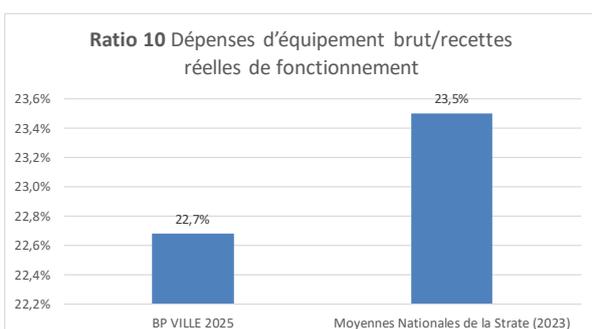
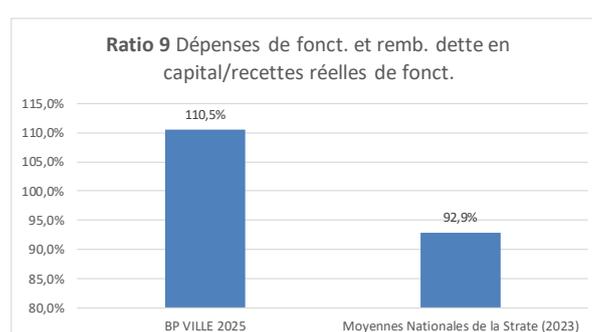
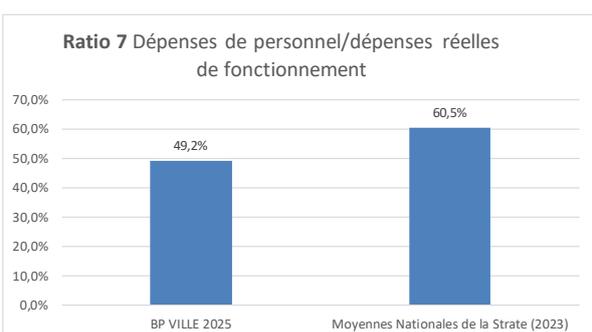
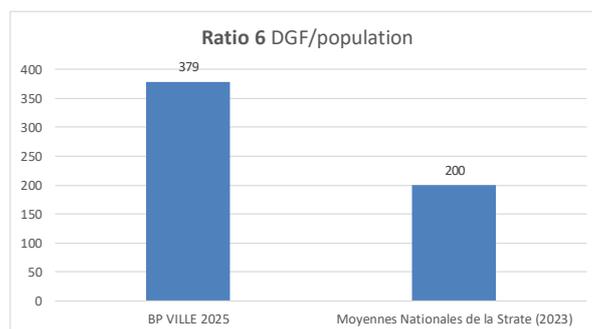
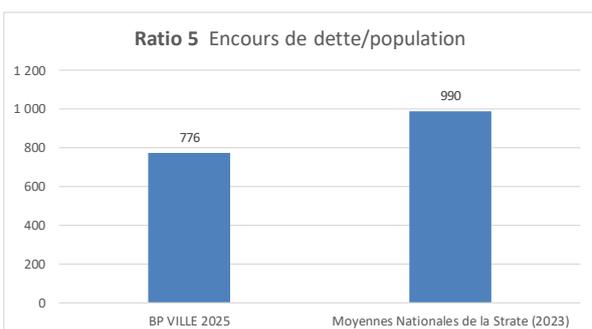
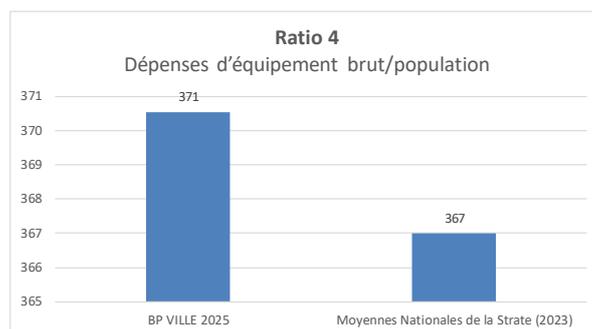
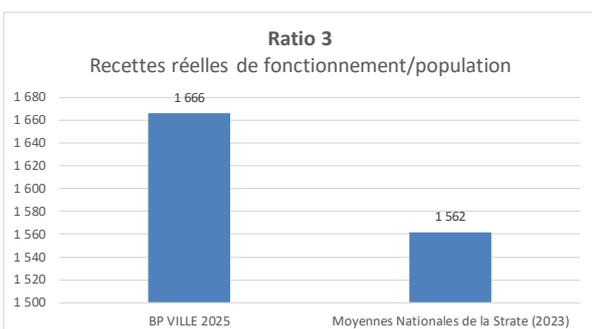
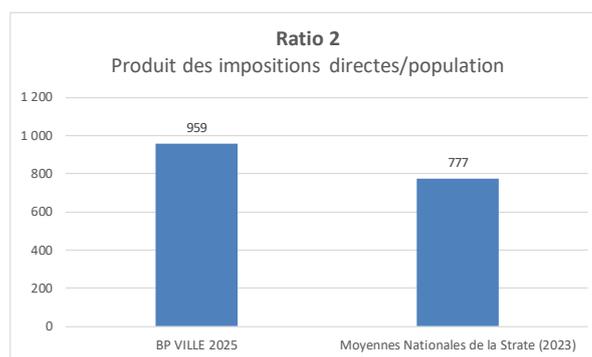
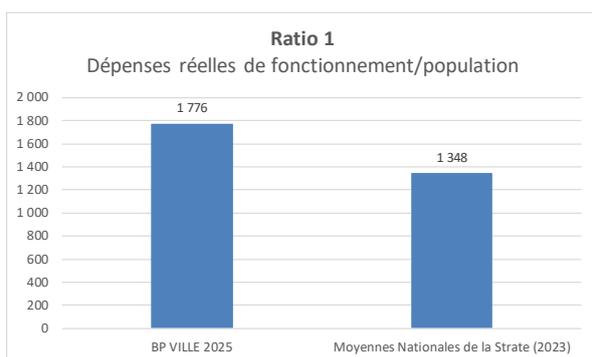
La préservation de notre épargne reste toujours un objectif prioritaire garantissant une capacité de désendettement satisfaisante.

## II. Annexes

---

- 1 - Budget primitif 2025 ratios
- 2 - Budget primitif 2025 par délégation et par section
- 3 - Subventions versées aux associations \_ Budget primitif 2025

## Budget primitif 2025 - Ratios financiers



**Budget Primitif 2025 -Section de Fonctionnement**

Délégation	Nom du budget	Service Gestionnaire	Dépense	Recette
<b>M. le Maire</b>			<b>625 924,00 €</b>	<b>54 021,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>625 924,00 €</b>	<b>54 021,00 €</b>
		BRIGADE VERTE	9 370,00 €	
		COMMUNICATION	108 060,00 €	
		POLE TRANQUILITE PUBLIQUE POLICE MUNICIPALE	184 492,00 €	
		REPROGRAPHIE	53 600,00 €	
<b>Mme Sene</b>		RELATIONS INTERNATIONALES	270 402,00 €	54 021,00 €
<b>M. David</b>			<b>7 111 396,28 €</b>	<b>44 295 021,29 €</b>
	Centre Aqualudique du LORET		<b>18 000,00 €</b>	
		FINANCES	18 000,00 €	
	Cimetières		<b>17 000,00 €</b>	
		FINANCES	17 000,00 €	
	Espace Restaurant Tennis		<b>21 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>
		FINANCES	21 000,00 €	21 000,00 €
	ESPACE SIMONE SIGNORET		<b>3 600,00 €</b>	
		FINANCES	3 600,00 €	
	HOTEL D'ENTREPRISE CENON		<b>73 000,00 €</b>	<b>73 000,00 €</b>
		FINANCES	73 000,00 €	73 000,00 €
	POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES		<b>1 271 196,28 €</b>	<b>1 041 167,29 €</b>
		FINANCES	1 271 196,28 €	1 041 167,29 €
	Vente d'énergie		<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
		FINANCES	6 000,00 €	6 000,00 €
	Ville de CENON Budget Principal		<b>5 701 600,00 €</b>	<b>43 153 854,00 €</b>
		COMMANDE PUBLIQUE	38 512,00 €	
		FINANCES	5 557 388,00 €	43 153 854,00 €
		MAGASIN	105 700,00 €	
<b>Mme Merjoui</b>			<b>1 612 643,00 €</b>	<b>272 146,00 €</b>
	ESPACE SIMONE SIGNORET		<b>163 300,00 €</b>	<b>166 900,00 €</b>
		CULTURE	163 300,00 €	166 900,00 €
	Ville de CENON Budget Principal		<b>1 449 343,00 €</b>	<b>105 246,00 €</b>
		CULTURE	1 352 548,00 €	
		ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	21 170,00 €	89 876,00 €
		LA LETTRE	75 625,00 €	15 370,00 €
<b>M. Astier</b>			<b>24 210 542,00 €</b>	<b>705 600,00 €</b>
	Centre Aqualudique du LORET		<b>855 303,00 €</b>	
		DIR RESSOURCES HUMAINES	855 303,00 €	
	Ville de CENON Budget Principal		<b>23 355 239,00 €</b>	<b>705 600,00 €</b>
		AFFAIRES JURIDIQUES	823 197,00 €	
		DGS	28 800,00 €	
		DIR RESSOURCES HUMAINES	21 424 899,00 €	651 600,00 €
		DOCUMENTATION ARCHIVES COURRIER	119 832,00 €	
		INFORMATIQUE	958 511,00 €	54 000,00 €
<b>Mme Lenoir</b>			<b>3 780 711,00 €</b>	<b>340 000,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>3 780 711,00 €</b>	<b>340 000,00 €</b>
		CCAS	3 633 234,00 €	
		POLITIQUE DE LA VILLE	147 477,00 €	340 000,00 €
<b>M. Simounet</b>			<b>3 391 170,00 €</b>	<b>135 400,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>3 391 170,00 €</b>	<b>135 400,00 €</b>
		CONCIERGERIE ENTRETIEN	21 400,00 €	
		ESPACES PUBLICS ET MOBILITES	263 640,00 €	60 000,00 €
		GARAGE	116 600,00 €	
		MAINTENANCE AMELIORATION DU PATRIMOINE	732 500,00 €	70 000,00 €
		PERFORMANCE ENERGETIQUE	1 964 000,00 €	
		PIXEL	20 280,00 €	5 400,00 €
		MOYENS GENERAUX	60 000,00 €	
		REGIE BATIMENTS	92 500,00 €	
		SERVICES METROPOLISES	120 250,00 €	
<b>Mme Alves</b>			<b>390 280,00 €</b>	<b>87 320,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>390 280,00 €</b>	<b>87 320,00 €</b>
		DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF	121 880,00 €	
		EVENEMENTIEL	112 200,00 €	27 320,00 €
		JEUNESSE	156 200,00 €	60 000,00 €
<b>M. Peradon</b>			<b>176 113,00 €</b>	
	Ville de CENON Budget Principal		176 113,00 €	
		ESPACES VERTS ET NATURELS	96 367,00 €	
<b>Mmes Carvel-Rainier</b>		TRANSITION ECOLOGIQUE ET CITOYENNE	79 746,00 €	
<b>Mme Hattraït</b>			<b>270 200,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>M. Claverie</b>			<b>270 200,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>270 200,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
		DEVELOPPEMENT ECO ET INSERTION PROFESSIONNELLE	212 300,00 €	165 000,00 €
		MARCHE MUNICIPAL	3 300,00 €	30 000,00 €
		RELATIONS PUBLIQUES EMPLOI	54 600,00 €	5 000,00 €
<b>M. Kara</b>			<b>56 650,00 €</b>	
	Ville de CENON Budget Principal		<b>56 650,00 €</b>	
		URBANISME	56 650,00 €	
<b>Mme Günder</b>			<b>118 850,00 €</b>	<b>700,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>118 850,00 €</b>	<b>700,00 €</b>
		POLE PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNE	118 850,00 €	700,00 €
<b>M. Marsat</b>			<b>4 868 895,00 €</b>	<b>581 500,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>4 868 895,00 €</b>	<b>581 500,00 €</b>
		AFFAIRES SCOLAIRES	590 892,00 €	
		ENFANCE ACTIONS EDUCATIVES	1 746 288,00 €	13 500,00 €
		PERSONNEL SCOLAIRE ET GESTION DE LA RESTAURATION	1 499 600,00 €	568 000,00 €
<b>Mme Chapron</b>		PETITE ENFANCE	1 032 115,00 €	
<b>Mme Laouilleau</b>			<b>80 610,00 €</b>	<b>202 152,00 €</b>
	Cimetières		<b>31 750,00 €</b>	<b>48 750,00 €</b>
		CIMETIERES	31 750,00 €	48 750,00 €
	Ville de CENON Budget Principal		<b>48 860,00 €</b>	<b>153 402,00 €</b>
		CIMETIERES	44 460,00 €	107 835,00 €
		RELATIONS CITOYENNES	4 400,00 €	45 567,00 €
<b>M. Buquet</b>			<b>2 351 445,00 €</b>	<b>1 539 177,00 €</b>
	Centre Aqualudique du LORET		<b>665 874,00 €</b>	<b>1 539 177,00 €</b>
		SPORTS	665 874,00 €	1 539 177,00 €
<b>M. Guichard</b>			<b>1 685 571,00 €</b>	
	Ville de CENON Budget Principal		1 685 571,00 €	
		SPORTS	1 685 571,00 €	
<b>Total général</b>			<b>49 045 429,28 €</b>	<b>48 413 037,29 €</b>

### Budget Primitif 2025 -Section d'Investissement

Délégation	Nom du budget	Service Gestionnaire	Dépense	Recette
<b>M. le Maire</b>			<b>143 911,00 €</b>	
	Ville de CENON Budget Principal		<b>143 911,00 €</b>	
		POLE TRANQUILITE PUBLIQUE POLICE MUNICIPALE	120 911,00 €	
		REPROGRAPHIE	23 000,00 €	
<b>M. David</b>			<b>3 762 696,60 €</b>	<b>8 790 361,00 €</b>
	Centre Aqualudique du LORET			<b>18 000,00 €</b>
		FINANCES		18 000,00 €
	Cimetières			<b>19 000,00 €</b>
		FINANCES		19 000,00 €
	Espace Restaurant Tennis		<b>9 000,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
		FINANCES	9 000,00 €	9 000,00 €
	ESPACE SIMONE SIGNORET		<b>1 000,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>
		FINANCES	1 000,00 €	3 600,00 €
	POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES		<b>740 000,00 €</b>	<b>600 000,00 €</b>
		FINANCES	740 000,00 €	600 000,00 €
	Ville de CENON Budget Principal		<b>3 012 696,60 €</b>	<b>8 140 761,00 €</b>
		COMMANDE PUBLIQUE	32 525,00 €	
		FINANCES	2 955 171,60 €	8 140 761,00 €
<b>M. Ringot</b>		POLE PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNE		
		Budget participatif	25 000,00 €	
<b>Mme Merjoui</b>			<b>542 858,40 €</b>	<b>318 093,00 €</b>
	ESPACE SIMONE SIGNORET		<b>5 800,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>
		ESPACE SIGNORET	5 800,00 €	3 200,00 €
	POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES		<b>170 000,00 €</b>	<b>310 000,00 €</b>
		CULTURE	170 000,00 €	310 000,00 €
	Ville de CENON Budget Principal		<b>367 058,40 €</b>	<b>4 893,00 €</b>
		CULTURE	350 202,40 €	
		ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	11 120,00 €	4 893,00 €
		LA LETTRE	5 736,00 €	
<b>M. Astier</b>			<b>899 831,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>899 831,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
		DIR RESSOURCES HUMAINES		10 000,00 €
		INFORMATIQUE	899 831,00 €	
<b>Mme Lenoir</b>			<b>511 016,00 €</b>	
	Ville de CENON Budget Principal		<b>511 016,00 €</b>	
		POLITIQUE DE LA VILLE	511 016,00 €	
<b>M. Simounet</b>			<b>7 609 405,00 €</b>	<b>1 955 379,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>7 609 405,00 €</b>	<b>1 955 379,00 €</b>
		CONCIERGERIE ENTRETIEN	12 000,00 €	
		ESPACES PUBLICS ET MOBILITES	251 000,00 €	20 000,00 €
		MAINTENANCE AMELIORATION DU PATRIMOINE	6 986 405,00 €	1 686 814,00 €
		PERFORMANCE ENERGETIQUE	350 000,00 €	248 565,00 €
		REGIE BATIMENTS	10 000,00 €	
<b>Mme Alves</b>			<b>35 000,00 €</b>	
	Ville de CENON Budget Principal		<b>35 000,00 €</b>	
		EVENEMENTIEL	21 000,00 €	
		JEUNESSE	14 000,00 €	
<b>M. Peradon</b>			<b>357 336,00 €</b>	<b>81 000,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>357 336,00 €</b>	<b>81 000,00 €</b>
		ESPACES VERTS ET NATURELS	163 000,00 €	81 000,00 €
		TRANSITION ECOLOGIQUE ET CITOYENNE	194 336,00 €	
<b>Mmes Carvel-Rainier</b>			<b>4 020,00 €</b>	
<b>Mme Hattraït</b>			<b>4 020,00 €</b>	
<b>M. Clavierie</b>	Ville de CENON Budget Principal		<b>4 020,00 €</b>	
		MARCHE MUNICIPAL	4 020,00 €	
<b>M. Kara</b>			<b>357 875,00 €</b>	<b>962 000,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>357 875,00 €</b>	<b>962 000,00 €</b>
		URBANISME	357 875,00 €	962 000,00 €
<b>M. Marsat</b>			<b>36 500,00 €</b>	<b>6 616,00 €</b>
	Ville de CENON Budget Principal		<b>36 500,00 €</b>	<b>6 616,00 €</b>
		AFFAIRES SCOLAIRES	3 500,00 €	
		ENFANCE ACTIONS EDUCATIVES	3 000,00 €	
		PERSONNEL SCOLAIRE ET GESTION DE LA RESTAURATION	18 000,00 €	5 616,00 €
		PETITE ENFANCE	12 000,00 €	1 000,00 €
<b>Mme Chapron</b>			<b>70 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>Mme Laouilleau</b>			<b>25 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
	Cimetières		<b>25 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
		CIMETIERES	25 000,00 €	6 000,00 €
	Ville de CENON Budget Principal		<b>45 000,00 €</b>	
		CIMETIERES	45 000,00 €	
<b>M. Buquet</b>			<b>96 000,00 €</b>	<b>797 000,00 €</b>
	Centre Aqualudique du LORET		<b>18 000,00 €</b>	
		SPORTS	18 000,00 €	
	Ville de CENON Budget Principal		<b>78 000,00 €</b>	<b>797 000,00 €</b>
		SPORTS	78 000,00 €	797 000,00 €
<b>M. Guichard</b>			<b>78 000,00 €</b>	<b>797 000,00 €</b>
<b>Total général</b>			<b>14 426 449,00 €</b>	<b>12 926 449,00 €</b>

## Liste des Concours aux Associations - BP 2025

	Montant
<b>VILLE - AFFAIRES SCOLAIRES</b>	<b>97 898,00</b>
Amicale des Cavailles	70,00
Amicale Jules Guesde	70,00
Côté Sciences	2 000,00
OCCE	41 108,00
Union Sportive Cenon	50 000,00
USEP Daudet	490,00
USEP des Cavailles	3 670,00
USEP Van Gogh	490,00
<b>VILLE - CULTURE</b>	<b>959 900,00</b>
AXIS Révolution	500,00
Chorale Catarian	1 500,00
Cirque Eclair	2 000,00
Cultures du Cœur Gironde	500,00
El Destino	1 000,00
Les Amis de Panoramas	300,00
Les Amis du Patrimoine Cenonnais	600,00
Musiques de Nuit	830 000,00
O2 Radio	1 000,00
OCAC	92 000,00
Passage à l'Art	13 500,00
Périphéries Production	2 000,00
Polifonia Eliane Lavail	10 000,00
Théâtre Alizé	5 000,00
<b>VILLE - DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF</b>	<b>110 880,00</b>
AJM Ass. Jeunes de la Marègue	500,00
Amicale Beausite	1 500,00
Association la Colline	88 000,00
Banque Alimentaire	180,00
Barbusserie	1 000,00
Clavelitos	1 500,00
Comité d'Entente des Anciens Combattants	1 800,00
Comité Testaud	600,00
Confédération Syndicale des Familles	750,00
Don du Sang	500,00
Ecole du Chat Libre	300,00
Espace Textile	300,00
France Adot 33	250,00
Gym Cœur	800,00
JSP Bastide	600,00
La Cloche Nouvelle Aquitaine	300,00
L'Atelier d'Anglais Rive Droite	300,00
Nouveaux Cycles	400,00
Planning Familial	500,00
Secours Catholique	350,00
Secours Populaire	3 300,00
Urban Toutous	150,00
UTSF	2 000,00
Visions Mêlées	5 000,00

VILLE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	82 900,00
ARQC	48 000,00
CIDFF 33	12 000,00
Club des Entreprises	5 900,00
PIMMS	12 900,00
PLIE	4 100,00
VILLE - ENFANCE ACTIONS EDUCATIVES	222 295,00
Association FAIRE	45 000,00
Association la Colline	91 310,00
Caisse des Ecoles	65 585,00
Côté Sciences	2 000,00
Union Sportive Cenon	18 400,00
VILLE - ESPACES VERTS ET NATURELS	2 000,00
AFAV	2 000,00
VILLE - PETITE ENFANCE	5 000,00
CIDFF 33	5 000,00
VILLE - POLE PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNE	39 000,00
ALIFS	2 000,00
AMI	4 000,00
APAFED	3 000,00
Association la Colline	3 000,00
Boulevard des Potes	2 500,00
CIDFF 33	3 000,00
CPLJ	18 000,00
PRADO 33	3 500,00
VILLE - POLE TRANQUILITE PUBLIQUE	18 000,00
SPA	18 000,00
VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE	61 140,00
Associations à déterminer - DPV 2025	61 140,00
VILLE - RELATIONS INTERNATIONALES	3 000,00
AMAOUAC	1 000,00
Subvention Handicap Ouakam	2 000,00
VILLE - RELATIONS PUBLIQUES EMPLOI	7 000,00
APVF	3 000,00
Secours Populaire	4 000,00
VILLE - SPORTS	574 500,00
CA Lormont Hauts de Garonne Rugby	5 000,00
Cartes CESAM (Hors US Cenon)	2 500,00
Cenon Twirling Danse	600,00
Club Municipal Floirac Cenon Handball	26 500,00
Cyclo Club de Cenon	200,00
Cyclo Club Saint Loubès	1 000,00
Devils de Cenon	600,00
UNAF de la Gironde	100,00
Union Sportive Cenon	533 500,00
Vélo Cité	4 000,00
Vivre en Mélé	500,00
VILLE - TRANSITION ECOLOGIQUE	35 100,00
AMAP et 1001 Feuilles	2 100,00
Germaine Veille	33 000,00
VILLE - URBANISME	18 000,00
A'URBA	18 000,00
<b>Total Général</b>	<b>2 236 613,00</b>

